

**PROCES -VERBAL DE REUNION
COMITE DE QUARTIER CENTRE-VILLE/FAUBOURG**

Date : 05/06/2023	Lieu : Parking MJC
-------------------	--------------------

Présents :

Membres du comité de quartier présents (6) :

Mme Vanessa Baroth ; Mme Sandrine Dubois ; Mme Ségolène Eisele (CBTP) ; M. Michel Ferriol ; Mme Sophie Klein-Subtil (MJC) ; M. François Thiel (DNM)

Excusées : Khira Kherouf et Naima Macroum

Absents : Alain Zimmer et CMSEA

Élus et agents municipaux présents :

Mme Raymonde Schweitzer, 2ème adjointe au maire

Mme Myrna Becker-Bardelmann, conseillère municipale

M. Patrick Ferry, service Vie Associative.

Mot d'accueil début de séance à 18h30.

A l'initiative du coordinateur du comité, la séance se tiendra en plein air, départ parking de la MJC. Cela permet de mieux se rendre compte de la situation sur chaque site.

Suite à la démission du Conseil Municipal de M. Haydinger, Mme Schweitzer le remplacera pour les réunions du comité de quartier. M. Haydinger salue les personnes qui ont travaillé avec lui.

Fatiha Hamaid a été rattachée au Comité de Quartier de Lemire.

Analyse des idées énoncées suite à la promenade diagnostic du 06/05/2023, réponses des élus municipaux et débat.

1) MJC : rangement des vélos et espace extérieur indispensable pour les enfants

Mme Klein Subtil (représentante de la MJC) nous fait part de plusieurs points :

- la MJC souhaite des arceaux à vélo permettant d'attacher le cadre et une roue ainsi qu'un abri à vélos en commun avec le Centre Culturel pour faciliter l'accès à ses usagers.

- Elle déplore l'absence d'espace extérieur disponible lors des centres aérés ou des mercredis éducatifs. Elle demande l'étude de l'aménagement et la réhabilitation des abords de la MJC.

La négociation pour une convention de mise à disposition des locaux de l'UFTIC a capoté.

Le Comité demande que, pour le bien-être des enfants fréquentant la MJC, un espace extérieur soit trouvé très rapidement et mis à disposition dès cet été.

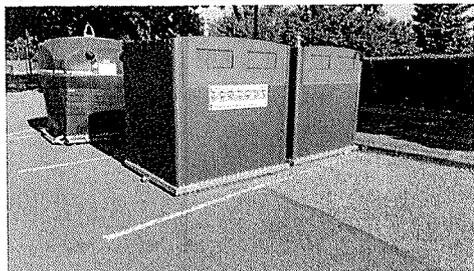
Réponse des élus : la MJC peut utiliser l'aire de lancer au stade municipal ou un terrain synthétique s'il est disponible. Les créneaux n'étant pas toujours respectés, il serait judicieux d'envisager des créneaux fixes une fois pour toutes et non ponctuellement.

2) Passage piétons MJC/CAC.

Le comité rappelle encore une fois la dangerosité du 2ème passage piétons non surélevé et demande à nouveau un plateau surélevé ou un 2ème passage protégé.

Réponse des élus : la mairie n'a pas prévu de mettre en place un tel dispositif. La politique de la Ville est de limiter les dos d'âne. Celui qui a été réalisé cet automne est normé. Pour l'instant, on reste ainsi.

3) Conteneurs verre et papiers à l'arrière du Centre-Culturel : nouvel emplacement plus discret.



La mairie a déplacé les conteneurs qui encombraient le trottoir rue de la Chapelle et gênaient la visibilité.

Les habitants devront s'habituer à ce nouvel emplacement situé sur le parking du Centre Culturel, emplacement plus discret et très accessible à pied et en voiture (parking facile).

Observer le fonctionnement du nouvel emplacement et faire un bilan.

4) Racines sur les trottoirs face à la piscine : NON à l'abattage des arbres !

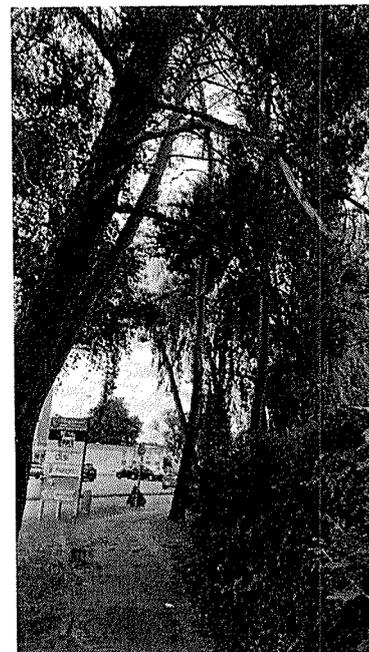
A l'unanimité moins une voix, le comité se déclare totalement opposé à l'abattage des pins et bouleaux qui constituent un splendide îlot d'ombre et de fraîcheur par temps de canicule.

Le comité s'interroge aussi sur l'avenir des arbres une fois les racines coupées.

Proposition est faite d'éventuellement rehausser le trottoir pour recouvrir les racines par un trottoir en macadam ou en schiste ou une passerelle en bois.

Les arbres de cette zone nécessitent simplement un élagage, des branches mortes menaçant de tomber.

Réponse des élus : les coupes d'arbres sont parfois nécessaires (dangerosité,...) et la mairie s'engage à replanter un arbre dès qu'il y a une coupe.



5) Parkings près du Centre-Culturel.

a) Le comité suggère d'indiquer le nombre de places sur les panneaux indicateurs des parkings afin de mieux renseigner les visiteurs.

Exemple « Parkings gratuits : Piscine ... places ; Agora ... places »

Réponse des élus : une demande à envisager.

b) Le stationnement des bus devant le Centre Culturel pose toujours problème et bloque la circulation.

Le comité, après avis demandé à M. Michel Durand, directeur du Centre Culturel, demande s'il est possible pour les bus de stationner :

ou bien à l'arrière du Centre Culturel à l'écart de toute circulation

ou à l'avant, sur le parking du stade en face du passage piéton protégé.

Réponse des élus :

Parking arrière : voir s'il y a un risque de choix de raccourci par les automobilistes entre la rue de la Piscine et la rue de la Chapelle.

Parking avant : il faudrait envisager d'enlever le portique d'entrée ce qui entraînerait un possible arrivage de caravanes et camping-cars.

c) Les bus occasionnels peuvent se garer près de l'Agora et non bloquer une voie devant le Centre Culturel !!

6) Nouveau carrefour boulevard de Lorraine - rue Foch : signalisation à améliorer.

Le double-sens du boulevard de Lorraine est apprécié.

Les habitants des abords de ce carrefour se plaignent de nuisances sonores (klaxons et freinages d'urgence). Il y a trop d'hésitations chez les automobilistes. Une modification du marquage au sol est souhaitée, une amélioration de la signalisation provisoire (panneau route prioritaire dans le boulevard de Lorraine) est indispensable.

Réponse des élus : c'est à l'étude.

De même il est toujours difficile pour les bus de tourner à cet endroit, en effet ils doivent empiéter sur l'autre voie. Il est peut-être possible de modifier l'emplacement des poteaux blancs et candélabres afin de leur faciliter l'accès.

Autres pistes : installer des feux ou un « STOP » à ce carrefour ?

7) Trottoir 24 rue Foch : trop étroit.

M. Ferriol rappelle que le trottoir à cet endroit ne mesure que 60cm et n'est pas praticable. On ne peut pas passer à 2 personnes, ni avec une poussette ou en fauteuil roulant. De plus, il est emprunté par des vélos et des trottinettes sans aucune verbalisation.

Une solution serait d'élargir le trottoir comme cela a été fait au niveau du carrefour.

D'autre part, la vitesse des voitures est excessive entre le carrefour et les feux.

Réponse des élus : la réfection de la rue Foch est à l'étude.

8) Place Paqué/Maternelle des Tanneurs : pourquoi pas un abri bus !

Mme Baroth indique que les élèves de l'école maternelle attendent le bus sur un trottoir très étroit entre des poteaux et une haie. Il s'agit là d'enfants de 3 à 5 ans qui attendent au bord d'une route passante (passage automobile des parents récupérant leurs enfants + bus). Il serait judicieux d'envisager un abri bus pour les élèves et leurs accompagnantes. Il n'est pas nécessaire d'attendre qu'un accident survienne.

Réponse des élus : à envisager, éventuellement ouvrir la rue pour permettre le passage du bus (barrière avec télécommande pour le chauffeur) afin qu'il puisse faire le tour et récupérer les enfants dans une zone sécurisée.

La haie de la Ville longeant le trottoir a bien été taillée mais a déjà repoussé.

9) Double sens rue des Anglais.

Il permettrait à l'automobiliste venant de Carrière-Wenheck et allant vers le lycée Jully ou Longeville d'éviter le carrefour de la place de la Victoire et le transit par la rue Hirschauer.

Une glissière de sécurité longeant le trottoir en bas de la côte permettrait de bloquer les voitures en perte de vitesse dans la descente.

10) Rue Clémenceau rénovée : comment parvenir à une circulation apaisée ?

Le comité n'a pas été consulté pour l'étude préalable.

Le nouveau revêtement est apprécié par les automobilistes car il a supprimé les nombreux nids de poule.

Question : la vitesse des voitures va-t-elle diminuer pour conduire à une circulation apaisée ?

Des ilots pour protéger les piétons ont été posés.

Inconvénient : la bande cyclable rue Clémenceau a disparu. Les usagers cyclistes et SAINTAVELO s'en inquiètent.

Rappel de la législation : Code de l'Environnement : Article L228-2

Modifié par LOI n°2019-1428 du 24 décembre 2019 - art. 61

« A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements prenant la forme de pistes, de bandes cyclables, de voies vertes, de zones de rencontre ou, pour les chaussées à sens unique à une seule file, de marquages au sol, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. Lorsque la réalisation ou la rénovation de voie vise à créer une voie en site propre destinée aux transports collectifs et que l'emprise disponible est insuffisante pour permettre de réaliser ces aménagements, l'obligation de mettre au point un itinéraire cyclable peut être satisfaite en autorisant les cyclistes à emprunter cette voie, sous réserve que sa largeur permette le dépassement d'un cycliste dans les conditions normales de sécurité prévues au code de la route.

Le type d'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de mobilité, lorsqu'il existe. »

Réponse des élus : cette rue est trop fréquentée et dangereuse pour les vélos. Un itinéraire de remplacement pour les vélos doit être envisagé via la rue de la Chapelle par exemple.

11) Réunions CASAS « Schéma Directeur Vélos ».

a) François Thiel a représenté le CCQVF à 2 réunions organisées par la CASAS à Folschviller le 25 mai puis à Morhange le 1^{er} juin sur le thème « Schéma directeur Vélos ». Les élus et le cabinet IRIS ont présenté leurs idées. Il faut penser au déplacement à vélos pour les loisirs mais aussi pour se rendre au travail, à l'école ou à un commerce.

Ne pas confondre bande cyclable et piste cyclable.

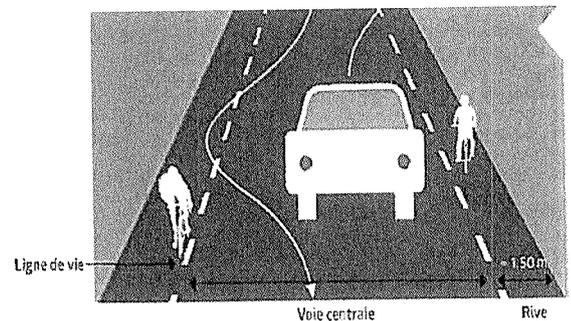
- Une bande cyclable **n'est pas séparée physiquement des autres voies** de circulation où roulent les autres usagers (moto, voiture, etc.). La bande cyclable est généralement délimitée du reste de la chaussée par de la peinture.
- Une piste cyclable est **une chaussée exclusivement réservée aux cyclistes et aux conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés.** Si une piste cyclable est présente le long d'une route, elle est physiquement séparée des voies des autres usagers. Cette séparation peut se faire par : un petit trottoir, un muret, une barrière, etc.

Exemple de liaison étudiée par IRIS : gare SNCF-gare routière.

b) Un **double-sens cyclable** (DSC) est une voie de circulation à double sens dont l'un est réservé aux cyclistes. Il s'agit d'une voie à sens unique pour les véhicules motorisés où les cyclistes sont autorisés à circuler dans les deux sens, à contresens de la circulation motorisée sur la trajectoire matérialisée sur la chaussée, ou dans le sens de la circulation motorisée sur le bord droit de la voie. Un projet existe rue De Gaulle.

c) Des communes (Longeville) utilisent les CVCB (chaussée à voie centrale banalisée) voir schéma ci-contre

c) Les abris à vélo (à Morhange et à St-Avold gare routière et piscine) seront inaugurés dans les mois à venir. Ils sont sécurisés pour éviter dégradations et vols. Une caution de 50 euros sera donc exigée du cycliste qui sera ainsi identifié via son badge d'accès. L'inconvénient est que le cycliste de passage ne bénéficiera pas de l'abri. Des caméras sont aussi envisagées. Un bilan du fonctionnement sera fait.



12) Les points suivants n'ont pas pu être abordés faute de temps.

- abords du lycée Jully : gestion des attroupements
- toilettes publiques au Centre-Ville
- fauchage du sentier entre les tennis couverts et la rue du Lac.
- écran de la salle des congrès usé à remplacer
- visite guidée d'Ungersheim, village en transition le samedi 24 juin à 7h avec DENOSMAINS. Il reste quelques places.

François Thiel invite chaque participant au Parcours pour Tous du 11 juin 2023.

Il remercie les membres pour leurs nombreuses idées constructives. Les élus trancheront.

Prochaine réunion du comité : à définir à la rentrée de septembre.

Séance close à 20h00.

Fait à Saint-Avold le 12/06/2023

Le coordinateur : François THIEL tél : 06.01.96.21.13
comquartiercentrefaubourg@gmail.com

La secrétaire : Vanessa BAROTH

Visa de l'élue référente Mme SCHWEITZER.